



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du
25 novembre 2015

SOMMAIRE

Services	Documents	Objets
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ RHÔNE-ALPES	ARS_DSP-ES_2015_10_23_4443	NOMINATION DE MÉDECINS AGRÉÉS AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE, POUR L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS MÉDICAUX EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 313-22 DU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE, EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR POUR RAISON DE SANTÉ
PREFECTURE - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE	DSCP_BRG_2015_11_24_124	ARRETE PRONONÇANT UNE MESURE D'INTERDICTION DE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE DU 28 AU 30 NOVEMBRE 2015



Préfecture du Rhône



LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST
PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° ARS_DSP-ES_2015_10_23_4443

Objet : Nomination de médecins agréés auprès de la Préfecture, pour l'établissement de rapports médicaux en application de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé.

- VU** L'article L.313-11 11° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- VU** Les articles R 313-22 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- VU** L'arrêté ministériel du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des avis rendus par les agences régionales de santé en application de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé ;
- VU** L'arrêté en date du 22 octobre 2012, n° 2012-4704 relatif à la nomination de médecins agréés auprès de la Préfecture, pour l'établissement de rapports médicaux en application de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé ;
- VU** Les avis émis par le président du Conseil départemental du Rhône de l'Ordre des médecins en date du 12 octobre 2015 ;
- SUR** proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Outre les praticiens exerçant dans les établissements de santé publics et participants au service public hospitalier, sont agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades, les médecins dont la liste est jointe en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'arrêté en date du 22 octobre 2012 n° 2012-4704 est abrogé.

ARTICLE 3 : Cet agrément est accordé pour une période de **3 ans** à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 4 Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité, Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Rhône et la directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à LYON, le 23 octobre 2015

SIGNE

LE PRÉFET

ANNEXE**Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades****Département du Rhône**

Spécialité	NOM	Prénom	Adresse	CP	Commune
Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades					
Médecine générale	ADOUMBOU	Marie-Noëlle	dispensaire général de Lyon 10 rue de Sévigné	69003	Lyon
Médecine générale	ANDRE	Jean	Médecins du monde 13 rue Sainte Catherine	69001	Lyon
Pédiatrie	AOUINI	Pieranne	La Fougeraie Pouponnière - MECS 22 avenue de la République	69370	Saint Didier au Mont D'Or
Médecine interne	ASSÉNAT	Hubert	27 rue Jean Jaurès	69100	Villeurbanne
Psychiatrie	BALAIS	Thierry	9 rue Jacques Prévert	69140	Rillieux la Pape
Médecine générale	BERNARD	Stéphane	153 bis rue Joliot-Curie	69005	Lyon
Pneumologie	BERNARD-POUCHELLE	Catherine	239 avenue Félix Faure place des Maisons Neuves	69003	Lyon
Pneumologie	BIRON	Elisabeth	Hôpital privé Jean Mermoz 55 avenue Jean Mermoz	69008	Lyon
Médecine générale	BLONDEAU	Dominique	La Villa d'Hestia, 43 rue A.Perrin	69100	Villeurbanne
Dermatologie	BOACHON	André	12 quai Saint Antoine	69002	Lyon
Gastro-entérologie et hépatologie	BORGHI SCOAZEC	Giovanna	Hôpital de la Croix rousse 103 grande rue de la croix rousse	69317	Lyon cedex 04
Médecine générale	BOSLE	Jacqueline	119 rue du château de la Duchère	69009	Lyon
Pneumologie	BOUTRY	Denis	693 Boulevard Général Leclerc	69400	Villefranche s/Saône
Médecine générale	BRÛLET	Jean-François	Médecins du monde 13 rue Sainte Catherine	69001	Lyon
Pneumologie	CHAMPEL	Frédéric	centre médical P.A.R.O.T. 54 rue Duquesne	69006	Lyon
Médecine générale	CHAMPIN	Jean-Pierre	EHPAD Montvenoux- route de St Clément	69170	Tarare
Médecine générale	CHIARELLO	Pierre	35 rue Edouard Herriot	69002	Lyon
Médecine générale	COCOZZA	Roland	11 chemin Simon Buisson	69410	Champagne au mont d'Or
Pneumologie	COLAS	Michel	cabinet médical P.A.R.C. 42 rue Jean Moulin	69300	Caluire et Cuire
Cardiologie et maladies vasculaires	COUTURIER-VAUDAINÉ	Hélène	309 rue Duguesclin	69007	Lyon

ANNEXE**Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades****Département du Rhône**

Spécialité	NOM	Prénom	Adresse	CP	Commune
Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades					
Médecine générale et gériatrie	CUOQ	Olivier	8-10 av Antoine DUTRIEVOZ	69100	Villeurbanne
Médecine générale	DACUNTO	Alphonse	10 rue Robert Reynier	69190	Saint Fons
Médecine générale et addictologie	DAVID	Brigitte	Hôpital de la Croix-Rousse 103 grande rue de la Croix-Rousse	69317	Lyon cedex 04
Ophthalmologie	DAVID	Marc	105, rue du Président Édouard Herriot Place Bellecour	69002	Lyon
Pédiatrie	DAVID	Thierry	Immeuble Verte Fontaine 43 rue du Dr Terver	69130	Ecully
Médecine générale	DENIS	Pierre-Yves	139 avenue du maréchal de Saxe	69003	Lyon
Gynécologie médicale et obstétrique	DREYFUS	Jean-Michel	25 rue Garibaldi	69006	Lyon
Gastro-entérologie et hépatologie	DUCARME	François	Hôpital de la Croix rousse s/ce gastro enterologie 103 grande rue de la croix rousse	69317	Lyon cedex 04
Médecine générale	FÉTIVEAU	Dominique (Mr)	5 place Abbé Pierre Médicentre Duchère	69009	Lyon
Médecine générale	FIALAIRE	Bernard	8, rue Balloffet Dury	69220	Belleville s/Saône
Médecine générale	GAILLARD	Alain	30 rue des remparts d'Ainay	69002	Lyon
Pneumologie	GINDRE	Dominique (Mr)	Centre Médical de Bayère Lieu-Dit Bayère	69380	Charnay
Médecine générale	GUERPEL	Valérie	Hôpital de la Croix Rousse bâtiment C 103 grande rue de la croix rousse	69317	Lyon cedex 04
Pneumologie	HYVERNAT	Patrick	27 rue de Bonnel	69003	Lyon
Médecine générale	LADREIT de	Roland	9 Place du 11 novembre 1918	69650	St Germain au mont d'Or
Gastro-entérologie et hépatologie	LEPRETRE	Jean	Polyclinique du Beaujolais 120 ancienne route de Beaujeu	69400	Arnas

ANNEXE**Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades****Département du Rhône**

Spécialité	NOM	Prénom	Adresse	CP	Commune
Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades					
Pneumologie	LETANCHE	Geneviève	Clinique les Portes du sud lieu-dit "le couloud" Feyzin 2 avenue du 11 novembre 1918	69694	Vénissieux cedex
Ophtalmologie	LEYNAUD	Philippe	70 avenue de Saxe	69003	Lyon
Médecine générale	MAKHLOUFI	Djamila	Hôpital Edouard Herriot Pavillon P département de néphrologie médecine de transplantation et immunologie clinique 5 Place d'Arsonval	69437	Lyon cedex 03
Pneumologie	MARTINAT	Yan	centre médical P.A.R.O.T. 54 rue Duquesne	69006	Lyon
Médecine générale	MELTZ	Michel	187 rue Duguesclin	69003	Lyon
Médecine générale	MONCEL	Michel	761 rue nationale	69400	Villefranche s/Saône
Médecine générale	NGUYEN	Xuan Son	4 place François Mitterrand	69150	Décines
Médecine générale	PAGNON	Gérard	223 rue Charles Germain	69400	Villefranche s/Saône
Hépatologie Gastro-entérologie	PAILHES	Sophie	Hôpital de la croix rousse s/ce de maladies infectieuses 103 grande rue de la croix rousse	69317	Lyon cedex 04
Pneumologie	PENET	Alain	27 rue de Bonnel	69003	Lyon
Médecine générale	PILLARD	Michel	2 rue Charlie Chaplin	69100	Villeurbanne
Médecine générale	PLASSE	Christian	IME les Sistelles 86 rue Coste	69300	Caluire et Cuire
Médecine générale	PRAS	Philippe	5 chemin vert	69160	Tassin la Demi-Lune
Médecine générale	RONNAUX- BARON	Anne- Sophie	Centre de Santé du CDHS 110 av Barthélémy Buyer	69009	Lyon
Cardiologie et maladies vasculaires	SALEH	Bahige	13 rue Laporte	69009	Lyon
Cardiologie et maladies vasculaires	SAYEGH	Yehia	166 Grande rue de la Guillotière	69007	Lyon

ANNEXE**Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades****Département du Rhône**

Spécialité	NOM	Prénom	Adresse	CP	Commune
Médecins agréés pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades					
Médecine générale	SCHLIENGER	Isabelle	Hôpital de la Croix Rouse s/ce des maladies infectieuses 103 grande rue de la croix rousse	69317	Lyon cedex 04
Médecine générale	SOUWEINE	Gilbert	Médecins du monde 13 rue Sainte Catherine	69001	Lyon
Médecine générale	SOYRIS	Bruno-Marc	19 rue Bertrange Imeldange	69390	Vourles
Rhumatologie	TOLOT	Olivier	9 rue des Archers	69002	Lyon
Médecine générale	TRENTI	Henri	42 route de Genas	69680	Chassieu
Gastro-entérologie et hépatologie	VOHELLE	Véronique	Clinique du val d'ouest 39 chemin de la vernique	69130	Ecully
Médecine générale	WEBER	Xavier- Jacques	82 rue Racine	69100	Villeurbanne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHONE

Préfecture

Direction de la sécurité
et de la protection civile

Bureau de la réglementation
générale

Lyon, le 24 novembre 2015

ARRETE PREFECTORAL DSCP-BRG 2015/11/24/124
Prononçant une mesure d'interdiction de manifestation
sur la voie publique du 28 au 30 novembre 2015
Le Préfet de la Zone de Défense Sud-Est
Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2215-1 ;

Vu le code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 221-1 et L211-7 ;

Vu la loi n°2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité des dispositions ;

Vu l'article 34 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu les instructions données du Ministre de l'intérieur par télégramme du 23 novembre 2015 relatif aux mesures applicables à l'état d'urgence pendant la Conférence internationale sur les changements climatiques;

Considérant le risque de troubles graves et avérés à l'ordre public que les manifestations sur la voie publique peuvent générer dans le contexte actuel et exceptionnel consécutif aux attentats de Paris du 13 novembre 2015 ;

Considérant les sollicitations nombreuses des services de police pour assurer la sécurisation générale du territoire, le contrôle aux frontières qui a été rétabli, la gestion de la crise migratoire et la sécurité de la Conférence internationale pour les changements climatiques;

Considérant la difficulté de mettre à la disposition des personnes les moyens propres à garantir la sécurité des participants de bonne foi, ainsi que le maintien ou le rétablissement de l'ordre public si des manifestations sur la voie publique se déroulaient ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

Arrête :

Article 1 : Toutes les manifestations sur la voie publique quel qu'en soit le motif, à l'exception des hommages aux victimes des attentats du 13 novembre 2015, sont interdites dans le département du Rhône du 28 novembre 2015 minuit au 30 novembre 2015 minuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône et le colonel commandant le groupement de gendarmerie sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Michel DELPUECH